

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1900 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES DIVERS TAUX DE TAXATION, AUTRES COMPENSATIONS AINSI QUE LEUR MODE DE PAIEMENT (EXERCICE FINANCIER 2022).

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 1^{er} février 2022, le **Règlement numéro 1900 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2022)**

Ce règlement a pour objet de fixer les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2022.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le <u>site Web</u> de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents sur rendez-vous en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 3 février 2022

La greffière adjointe,

Audrey Gagné